

Ecole Saint Aubin

14 rue Docteur Rialland 56620 PONT SCORFF 02 97 32 69 28 staubin.pontscorff@gmail.com staubin-pontscorff.com

CIRCULAIRE DE RENTREE septembre 2020

Cette circulaire définit l'organisation et les règles de fonctionnement de l'établissement. Elle doit être lue attentivement par les parents et les enfants.

HORAIRES

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Ouverture du portail : 8h35 Début des cours : 8h50

Fin de la matinée : 12h05

Ouverture du portail : 13h15 Reprise des cours : 13h30

Fin de la journée de classe : 16h30

Départ de la garderie : 16h35



Les élèves de maternelle doivent être amenés dans les classes par les adultes. La ponctualité des élèves est nécessaire au bon fonctionnement de la classe. L'accès à la cours de récréation est interdit avant l'ouverture du portail.

GARDERIE CANTINE

Ouverture de la garderie municipale : 7h00

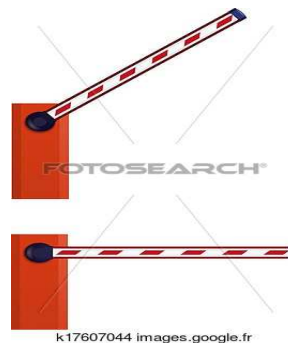
Fermeture de la garderie municipale : 19h00

Les enfants doivent être inscrits en ligne à la cantine et à la garderie – au plus tard- la veille (23h59) pour le lendemain sur www.pont-scorff.fr. Indiquer chaque jour à l'enseignant(e) de maternelle si votre enfant fréquente la cantine ou la garderie.



Chaque enfant doit apporter son propre goûter à la garderie

ENTREES SORTIES



Chaque élève ne peut sortir de l'école sans être accompagné de ses parents ou d'un adulte désigné par ces derniers.

Lorsqu'un enfant est amené à l'école par ses parents **en dehors des heures d'entrée ou de sortie, il doit être remis à un enseignant ou un membre du personnel.**

Chaque enfant d'élémentaire ayant l'autorisation écrite de ses parents (formulaire à remplir en début d'année) de **sortir seul de l'école** (le midi et/ou le soir) devra présenter sa « **carte de sortie** », fournie par l'école, à l'enseignant au portail : **jaune pour le midi** **bleu pour le soir** **vert pour le midi et le soir**

Tout enfant n'ayant pas sa carte, devra sortir accompagné de ses parents (ou autre personne autorisée à venir le chercher).

L'enfant doit être récupéré dans l'enceinte de l'école, sur la cour. Nous ne pouvons pas laisser sortir un enfant, même s'il est appelé par ses parents garés en face de l'école !

En dehors des jours et des horaires de classe, la cour de récréation n'est pas accessible aux élèves sauf autorisation du chef d'établissement.

ABSENCES

Toute absence **prévisible** est soumise à l'acceptation de l'enseignant, du chef d'établissement et **doit être signalée par écrit.**

En cas de maladie et de retard, nous vous demandons de **prévenir l'école.** Lors du retour de l'enfant, présentez une justification.



Nous rappelons qu'en dehors des motifs précisés par la loi sur l'obligation scolaire (maladie de l'enfant, raisons familiales), un enfant (**3 à 16 ans**) ne peut manquer la classe **plus de 4 demi-journées par mois.**

Scolarisation des élèves de maternelle : Depuis le décret ministériel du 2 août 2019, l'école est obligatoire pour les élèves de maternelle :

Enfants nés en 2018 : pas d'obligation scolaire

Enfants nés en 2017 : pour ces élèves de PS2, la matinée est obligatoire, il existe une possibilité d'être absent **l'après-midi** en indiquant sur un formulaire l'aménagement souhaité. Cette demande sera soumise à l'approbation de l'Inspecteur d'Académie (formulaire transmis par l'école).

Enfants nés en 2016 et 2015 : pour les élèves de Moyenne et Grande Section, l'obligation scolaire est dorénavant la même qu'en élémentaire.

Classe jusqu'au mardi 6 juillet 2021 inclus.

MEDICAMENTS



Nous ne pouvons accepter les **médicaments** à l'école. Parlez-en à votre médecin qui modifiera la posologie de la prescription en conséquence. Si cette modification n'est pas possible, prenez contact avec l'enseignant de votre enfant qui administrera alors les médicaments, sous réserve de la

présentation d'une **copie de l'ordonnance du médecin et d'une autorisation parentale.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Sur décision du Conseil d'Administration de l'OGEC, l'assurance scolaire est souscrite **pour tout enfant inscrit à l'école**, auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Elle est **prise en charge par l'OGEC**. Vous devez néanmoins fournir une attestation de responsabilité civile (comprise généralement dans votre assurance habitation).

FRAIS DE SCOLARITE

Vous trouverez ci-joint le détail de la rétribution (**19€ par mois** sur 10 mois et par élève). Elle inclut notamment les fournitures scolaires, l'Assurance scolaire, les photocopies, le matériel pédagogique (manuels scolaires, fichiers...). Il est important de la consulter attentivement et de nous retourner les documents dûment remplis.

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des élèves	Mardi 1 septembre 2020
Vacances de la Toussaint	Vendredi 16 octobre – lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre – lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	Vendredi 19 février – lundi 8 mars 2021
Vacances de Pâques	Vendredi 23 avril – lundi 10 mai 2021
Jours fériés et non travaillés	Pont ascension vendredi 14 mai 2021 Pentecôte lundi 24 mai 2021
Fin des cours	Mardi 6 juillet 2021

L'école est obligatoire jusqu'au dernier jour de classe : mardi 6 juillet 2021.

RENCONTRE PARENTS PROFESSEURS



Une **réunion de rentrée** est organisée dans chaque classe. Un **rendez-vous individuel** est planifié par l'enseignant, à la moitié de l'année scolaire. Les parents et les enseignants ont la possibilité de fixer d'autres rendez-vous individuels en utilisant le cahier de correspondance, l'adresse e-mail de l'école (staubin.pontscorff@gmail.com) ou le téléphone (02 97 32 69 28).

L'EQUIPE EDUCATIVE

Chef d'établissement : Olivier DE CERTAINES (le chef d'établissement est de permanence le **jeudi** et 1 mardi sur 3)

Secrétariat-comptabilité : Gwenaëlle LE GALL

- **Petite Section** : Rachelle KERBIQUET, Lucie LE ROUX-CHRISTOL (mardi), ASEM : Jean-Baptiste BOULVA
- **Petite et Moyenne Section** : Olivier DE CERTAINES, Stéphanie CAPITAINE (jeudi, 1 mardi sur 3), ASEM : Caroline LECLERC

- **MS GS** : Kristel LE BERRE, ASEM : Stéphanie RICOUSSE
- **GS** : Solène ROLLO (jusqu'au 17/10), Sonia LE BOUEDEC, Lucie LE ROUX-CHRISTOL), ASEM : Magali MOUILLOUR
- **CP CE1** : Fabienne LE FOUILLE
- **CE1 CE2** : Denis QUENO
- **CE2 CM1** : Sylvène LEVAVASSEUR
- **CM1 CM2** : Yvette GUYONVARCH

Enseignante ASH : Stéphanie BREGENT

AVS : Nadège GOUIC, Céline MACE, Laetitia LAURET, Elisabeth BARBINI

REGLES DE VIE

Un climat éducatif harmonieux passe par la **politesse** et le **respect à l'égard de tous**. Ce climat doit s'étendre à **toute l'école** (cour de récréation, cantine...) et à **toutes les personnes**. Les brutalités, les insolences, les grossièretés adressées à quiconque ne sont jamais tolérées.

D'autre part, le respect passe également par l'attitude de chacun, notamment par la tenue vestimentaire; ainsi, les tenues trop « légères » et/ou provocantes (pour les filles comme pour les garçons) ne sont pas acceptées.

Les conflits entre enfants, ayant lieu à l'intérieur de l'école, doivent être gérés exclusivement par l'équipe éducative.

Les goûters ne sont plus autorisés, et ce, de la PS au CM2.

Toutefois, pour les élèves allant à l'aide personnalisée ou aide aux devoirs les lundi/jeudi, nous autorisons un goûter (apporté de la maison) à 16h30.

Pour les **anniversaires**, nous autorisons le gâteau en maternelle et en élémentaire.

Les élèves n'apporteront pas d'objets de valeur à l'école, dégageant toute responsabilité en cas de perte.

Il est interdit d'apporter à l'école **tout objet susceptible de blesser** un camarade.

Il est interdit de **pénétrer dans les classes** sans autorisation.

Les élèves doivent prendre le plus grand **soin du matériel** et des fournitures qui leurs sont confiés (livres, cahiers, crayons...). Tout livre perdu ou détérioré sera remboursé par la famille. Pour pouvoir transporter livres et cahiers dans

de bonnes conditions, il est souhaitable que chaque élève dispose d'un **grand cartable** (taille d'un grand cahier 24*32).

Afin d'éviter toute perte de vêtements, nous insistons pour qu'ils soient **marqués** au nom de l'enfant (publicité jointe).

Pour le **sport**, tenue complète obligatoire, à partir du CP.

Les écharpes et foulards sont interdits en maternelle.

DEGRADATIONS – SANCTIONS

La responsabilité des parents est engagée si une dégradation résulte d'une volonté délibérée de l'enfant, de la pratique d'une activité interdite ou non-respect des consignes.

L'élève qui se fera remarquer par son indiscipline, par sa mauvaise tenue, son impolitesse, tant par le langage que dans les gestes, recevra un **avertissement** que les parents devront signer et retourner à l'école. Tout avertissement aura comme conséquence pour l'enfant une **retenue à l'école**, ceci à une date fixée en accord avec les parents. Il sera décidé d'une **exclusion temporaire** de l'école à l'encontre de l'élève qui aura reçu **trois avertissements**.

La sanction n'est pas considérée comme une humiliation, elle est donnée en dernier ressort, afin d'aider l'enfant à réfléchir sur son attitude vis-à-vis du groupe, de l'enseignant et de l'engagement pris en acceptant le règlement de l'école.

FORMULAIRES

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et/ou consulter les différents formulaires joints à cette circulaire, nécessaires à l'inscription de votre enfant sur les registres de l'école.

Vous trouverez :

- **la circulaire de rentrée (à signer)**
- **La fiche de : sorties, délégation de pouvoir, délégation de pouvoir en cas d'accident, autorisations transport, prises de vues**

Ces divers documents doivent être remis à l'enseignant de votre enfant au plus tard pour le lundi 7 septembre 2020.

DATES A RETENIR

Piscine CP et CE1: tous les mardis du 8 septembre au 24 novembre, 9h30
10h15 à Caudan *besoin de parents accompagnateurs*

Patinoire CP CE1 CE2 (classes de Fabienne et Denis) : mardis 14h à 15h, les
11, 18 et 25 mai, 01 et 08 juin *besoin de parents accompagnateurs*

Classe de mer des CP CE1 : 2 nuitées fin juin ou début juillet 2021.

Calendrier des messes:

- messe remise de croix 2019-2020, 20 septembre, 10h15 Pt Scorff ;
- fête paroissiale, messe des familles le 11 octobre, 11h00 Pt Scorff ;
- messe 1^{ère} communion 2019-2020, 14 novembre, 17h30 Pt Scorff ;
- messe des familles, 17 janvier, 10h15 Pt Scorff ;
- messe remise de croix 2020-2021, 14 mars, 10h15, Pt Scorff ;
- messe 1^{ère} communion 2020-2021, 20 mars, 17h30, Pt Scorff.

Bourse aux jouets: dimanche 15 novembre *besoin de bénévoles*
Crèche/marché de Noël: 05 et 06 décembre *besoin de bénévoles*
Festirando : samedi 05 juin *besoin de bénévoles*
Kermesse : 26 juin *besoin de bénévoles*

Réunions de classe 17h45:

- PS1 PS2 : Rachelle/Lucie : 17 septembre
- PS2 MS : Olivier/Stéphanie : 24 septembre
- MS GS : Kristel : 01 octobre
- GS : Sonia/Lucie : 15 septembre
- CP CE1 : Fabienne : 01 octobre
- CE1 CE2 : Denis : 29 septembre
- CE2 CM1 : Sylvène : 22 septembre
- CM1 CM2 : Yvette : 22 septembre

BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS !

Le chef d'établissement
Olivier de Certaines

Signature de l'élève :

Signature des parents :